## La Gazette de l'environnement

N°16 - Décembre 2022 - Bulletin d'information mensuel - District 1650



## Fil d'actualités :

COP 27 à Charm el Cheikh en Egypte: 12 jours de délibération entre 196 pays pour un accord en demi-teinte qui se préoccupe plus des conséquences du réchauffement climatique, sans nommer ou limiter les causes. L'objectif de l'accord de Paris en 2015 (COP21) de contenir le réchauffement à +1,5°C nécessite que les émissions de gaz à effet de serre plafonnent avant 2025 au plus tard (GIEC). Ce chiffre est bien repris dans la déclaration finale mais sans nouveau moyen pour y parvenir. Cependant, un accord « historique » sur l'aide aux pays pauvres, avec création d'un fonds financier spécifique, a été acté pour compenser les dégâts et dommages causés par le changement climatique, générés en partie par l'industrialisation des pays riches.

## Végétalisation des cours d'école

Finies les cours de récréation bitumées qui restituent la chaleur, notamment à Lille. Après avoir enlevé le bitume, végétalisé les cours d'école, la mairie entreprend de perméabiliser les sols pour créer des îlots de fraîcheur. Des pavés drainants et des sols couverts d'herbe ou de copeaux de bois permettent l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-

sol et la restitution de la fraîcheur en surface. Le projet, pilote, figure dans une liste de 10 retenus en France dans le cadre du programme européen Life ARTISAN, pour étudier des solutions « fondées sur la nature » face au changement climatique. Commencé l'an dernier, le plan de « débitumisation » de la ville se poursuit dans 2 autres écoles pour 1,2M€. Selon les professeurs des écoles, c'est certes plus salissant mais les élèves au contact de la nature sont plus apaisés et on peut y jouer, courir et faire du sport tout autant que sur le bitume.



## Ceintures maraîchères

Et si les périphéries de nos villes, comme cela existait déjà au XIXème à Paris, retrouvaient le rôle de nous faire



manger ? C'est le pari de villes comme Pau, Limoges et bien d'autres...qui créent en périphérie de la ville des ceintures vertes. Le principe est simple : installer des maraîchers bio en leur fournissant un outil de travail opérationnel et un accompagnement tout en payant des cotisations mais aussi en leur garantissant un meilleur revenu. Pour cela, le recours à une

société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), structure juridique qui a la particularité de pouvoir associer au capital des investisseurs publics ou parapublics (communes, intercommunalités, département, chambre d'agriculture et privés (banques, particuliers) permet de lever des fonds pour mener à bien ces projets. Les maraîchers restant indépendants mais intégrés à l'actionnariat et à la gouvernance des SCIC de leur territoire. De plus, cela répond à l'obligation faite à la restauration scolaire de proposer 20% de produits bio et constitue unsoutien à la demande locale. (OF, Le Point MJ)



